

Aide-mémoire sur le Système de gestion des cas (SGC) du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes

Quand utiliser le plan de services pour le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes – après l'école (temporaire)

Du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 le plan de services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes – après l'école (temporaire) sera accessible dans le SGC pour inscrire les jeunes aux études qui recherchent un emploi après l'école. Les participants doivent :

- ✓ avoir un objectif Planification et coordination des services à la clientèle;
- ✓ avoir reçu au moins 20 heures de services préalables à l'emploi avant d'entreprendre un stage de travail, y compris la formation obligatoire sur les normes d'emploi et la santé et la sécurité au travail;
- ✓ avoir un objectif Stage de travail à temps partiel pour au plus six mois et ne pas travailler plus de 10 heures par semaine ni pendant les heures de cours (ne travailler que le soir ou la fin de semaine).

L'option du modèle de plan de services pour le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes – après l'école (temporaire) sera désactivée après le lancement de la composante estivale du programme le 1^{er} avril 2016.

Comment consigner les paiements d'allocation dans le SGC

L'objectif Allocation du service avant l'emploi doit être consigné pour chaque période de paie où le client reçoit une partie de l'allocation totale. Par exemple, si un client du Programme participe à 60 heures d'atelier sur une période de trois semaines pour lesquelles le fournisseur de services a l'intention de payer le participant chaque semaine, le fournisseur de services doit consigner trois objectifs de type Paiement de l'allocation pour services avant l'emploi, dont les dates de début et de fin réelles correspondent aux trois périodes de paie. Le fournisseur de services doit aussi saisir les heures rémunérées et le montant brut versé au client pour chaque période.

Étape 1 : Contenu du plan

À partir du **bouton d'action** qui se trouve à côté de Services avant l'emploi, sélectionnez **Ajouter un objectif**.

Nom du sous-but	Date de début	Date de fin	Statut	Résultat
Planification et coordination des services à la clientèle	24/09/2015	24/09/2015	Non commencé	
Services avant l'emploi	24/09/2015	24/09/2015	Terminé	
Jumelage emploi-travailleur, placements et incitatifs			Non commencé	

Étape 2 : Sélectionner le type d'objectif

Cliquez sur **Sélectionner** à côté de l'objectif Allocation du SPE – paiement.

Action	Nom	Type d'objectif
Sélectionner	Allocation du SPE – paiement	Élément de plan de base
Sélectionner	Aptitudes en gestion personnelle (vie) – attitude positive, conscience de soi et attentes relatives au travail	Élément de plan de base
Sélectionner	Aptitudes en gestion personnelle (vie) – autre	Élément de plan de base
Sélectionner	Aptitudes en gestion personnelle (vie) – comportements, actions et décisions responsables	Élément de plan de base
Sélectionner	Aptitudes en gestion personnelle (vie) – confiance en soi, formation en assertivité	Élément de plan de base
Sélectionner	Aptitudes en gestion personnelle (vie) – création d'un budget	Élément de plan de base

Étape 3 : Ajouter un objectif au plan

Ajouter un objectif au plan * champ obligatoire

Détails

Sous-but	Services avant l'emploi	Coût réel *	337,50
Client principal	Monsieur Vert	Heures de Payé *	30
Date de début réelle *	17/08/2015	Date de fin réelle *	28/08/2015
Nom	Allocation du SPE – paiement		

Remarques

Sauvegarder **Annuler**

Comment consigner les activités de soutien à la transition entre les études et le travail

Les activités de soutien à la transition entre les études et le travail sont consignées dans la section Révision des cas (suivis) du SGC après 3, 6 et 12 mois. Les fournisseurs de services doivent faire le suivi de toutes les activités des clients à l'extérieur du SGC (p. ex. en utilisant un tableau dans le dossier du client) puis saisir l'information dans le SGC lorsque les suivis sont requis.

Au suivi après 3 mois	Le fournisseur de services entre le nombre et le type d'activités de soutien à la transition entre les études et le travail auxquelles participe un client du départ à 3 mois après le départ.
Au suivi après 6 mois	Le fournisseur de services entre le nombre et le type d'activités de soutien à la transition entre les études et le travail auxquelles participe un client de 3 à 6 mois après le départ.
Au suivi après 12 mois	Le fournisseur de services entre le nombre et le type d'activités de soutien à la transition entre les études et le travail auxquelles participe un client de 6 à 12 mois après le départ.

Important : Le nombre d'activités de soutien à la transition entre les études et le travail ne doit pas être saisi dans le SGC de façon cumulative; le fournisseur de services doit consigner le nombre réel d'activités auxquelles le client a participé depuis la dernière période de suivi. Compte tenu de la panoplie d'activités de soutien à la transition entre les études et le travail offertes aux clients, il n'existe aucune unité de mesure particulière. Par conséquent, les fournisseurs de services du Programme devront faire preuve de jugement lorsqu'ils consignent les activités de soutien à la transition entre les études et le travail déterminantes qui satisfont à la définition de celles-ci.

Modifier la révision: Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes 4182533 -Monsieur Vert 6333441 * champ obligatoire

Détails

Réviseur *	Nadine	Motif *	Résultat au bout de 3 mois
Date de début fixe *	24/12/2015	Date de début réelle	
Date de fin prévue		Date de fin réelle	
Résultat			

Résultats des programmes spécifiques

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes m'a préparé(e) à trouver et à conserver un emploi
Les ateliers de service avant l'emploi m'ont aidé(e) à améliorer des compétences que je peux utiliser pour trouver et conserver un emploi
Mon placement m'a aidé(e) à acquérir de l'expérience que je peux utiliser pour trouver et conserver un emploi
Le participant travaille-t-il toujours pour l'employeur associé au placement?

Encadrement – Emploi actuel *
Encadrement – Exploration/Avancement de carrière *
Mentor – Avec les pairs *
Mentor – Reçu *
Réseautage *

Sauvegarder **Annuler**

Définition de « Soutiens à la transition entre les études et le travail » : interventions, ressources et mesures de soutien collectives qui facilitent dès le début la transition essentielle du programme vers le travail ou la formation complémentaire.

Encadrement – emploi actuel

- Le fournisseur de services offre un soutien et une aide continue au participant du Programme dans le cadre de son emploi actuel afin d'améliorer les chances qu'il le conserve.

Encadrement – exploration/avancement de carrière

- Le fournisseur de services organise une observation au poste de travail ou une entrevue d'information pour le participant avec un professionnel chevronné dans le domaine de carrière choisi par le participant.
- Le fournisseur de services offre des conseils en matière de carrière et un soutien continu au participant à mesure que celui-ci franchit les étapes nécessaires pour réaliser son objectif de carrière. Par exemple, il peut informer le participant d'occasions d'emploi, de salons des carrières et d'autres occasions relatives à l'étude du marché du travail et à l'avancement.

Mentor – avec les pairs

- Le fournisseur de services jumelle un participant qui vient de terminer le Programme avec un ancien participant qui a réussi la transition entre le Programme et l'emploi, les études ou la formation. L'ancien participant agit comme mentor pour le participant du Programme de façon régulière et continue, afin de lui fournir des conseils et un soutien.

Mentor – reçu

- Le fournisseur de services agit en tant que mentor du participant sur une base régulière et continue, et lui offre ses conseils et son soutien après le placement ou organise pour le participant du Programme un jumelage avec un mentor d'une organisation communautaire ou d'un groupe d'employeurs. (Le mentor fournit des conseils et un soutien réguliers et continus au participant du Programme.)

Réseautage

- Le fournisseur de services crée et organise des occasions qui permettent au participant du Programme de réseauter avec d'autres participants, actuels et anciens. Par exemple, il peut organiser des événements pour les anciens participants, des salons des carrières ou des salons professionnels qui peuvent passer par les médias sociaux, ou d'autres occasions en ligne.
- Le fournisseur de services crée des occasions de réseautage et organise des événements ou des activités à cette fin, tels que des forums publics sur les industries ou les occasions d'emploi locales, des conférences, des journées ou des salons d'avancement professionnel, ainsi que du réseautage avec les employeurs locaux ou les membres d'associations professionnelles locales, de chambres de commerce, de clubs Rotary ou d'autres organismes de bienfaisance.